

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2018



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Le vingt neuf octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 23 octobre 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Jean-Pierre JARRE, Valérie ROUGERON, Bérénice LACOMBE Marie-Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Chloé CHENAL, Aziz ABBAS, Maurice MONTJOVET, Muriel THEATE, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Nathalie LAISSUS, Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER, Claude BESEVAL, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER.

Étaient excusés :

Jean-François BRUGNON qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Dominique RUAZ qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEUX
Laurent GRAZIANO qui a donné pouvoir à Philippe PERRIER
Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Claude BESEVAL
Fabrice ZANIVAN qui a donné pouvoir à Aziz ABBAS
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON
Mustapha MARJI

Le quorum étant atteint (26 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2017**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2017 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2018**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

1° Mise à jour de la stratégie de la dette

Hervé BERNAILLE

Je vous rappelle que notre assemblée m'a accordé le 6 novembre 2017 une délégation de compétence en matière de recours à l'emprunt (*délibération n°2-6-1*) qui tient compte des recommandations :

- de la circulaire interministérielle *n°IOCB1015077C* du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
- ainsi que de la charte de bonne conduite (*dite « charte Gissler »¹*) qui lui est annexée.

Cette délégation de compétence autorise uniquement le recours à des emprunts classiques sans structuration (type A-1 de la charte Gissler), afin de limiter les risques financiers associés à des prêts plus structurés (potentiellement toxiques).

La modification de délégation de compétence qui vous est proposée ce jour vise uniquement à élargir les possibilités de recours à l'emprunt aux contrats de plus de 20 ans.

La réglementation en vigueur prévoit par ailleurs que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des actes pris en vertu de cette délégation (*art.L.2122-23 du CGCT*).

Le rapport sur la stratégie d'endettement 2018 que je vais vous présenter s'inscrit dans le cadre de ces obligations réglementaires, et répond aussi à notre volonté d'assurer une parfaite transparence sur notre gestion financière communale.

Les informations qu'il contient ont été présentées aux commissions finances - affaires générales des 29 janvier, 12 mars, 22 mai et 22 octobre courant.

Rappel de l'hypothèse budgétaire de recours à l'emprunt et de la stratégie d'endettement retenues à ce stade par le conseil municipal pour 2018 :**Stock de dette au 1^{er} janvier 2018****budget principal :**

L'encours de la dette au bilan du budget principal de notre commune s'élevait à 20,059 M€ au 1^{er} janvier 2018, avec pour composantes :

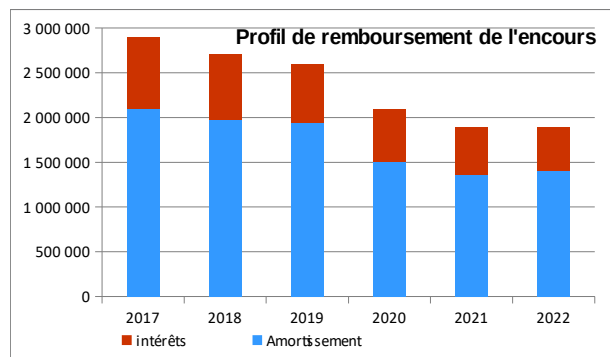
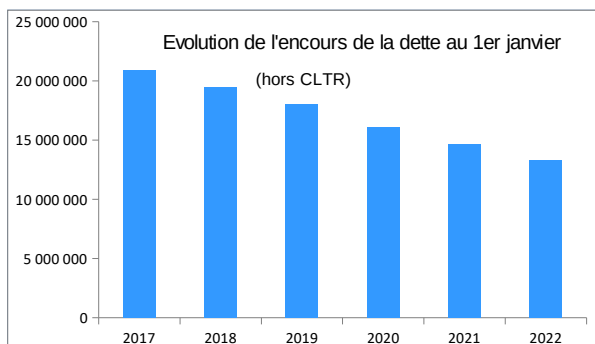
- un encours bancaire à long terme de 19,499 M€,
- un report pour deux emprunts à 0 % négociés avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui devraient être souscrits et mobilisés en 2018 :

	Montant	Durée	Taux	Type amortissement
Construction d'une maison de l'enfance	500 000 €	15 ans	0,00 %	Constant
Point info relais CAF	60 000 €	10 ans	0,00 %	Constant

- aucun encours au titre de nos contrats de crédit long terme revolving (CLTR),
- aucune dette fournisseur.

Les profils d'évolution et de remboursement des prêts en cours pour 19,5 M€ sont les suivants :

1 *Charte consensuelle signée le 7 décembre 2009 entre certaines associations nationales représentatives de collectivités locales et certaines banques, dite Gissler du nom de son auteur, qui a dressé une classification de la dette selon deux critères : l'index ou l'indice de référence (de 1 pour les indices de la zone euro à 5 pour les écarts entre indices hors zone euro, et hors échelle), la structure des taux (de A pour les taux fixes simples donc non risqués à E pour les multiplicateurs, et hors échelle).*



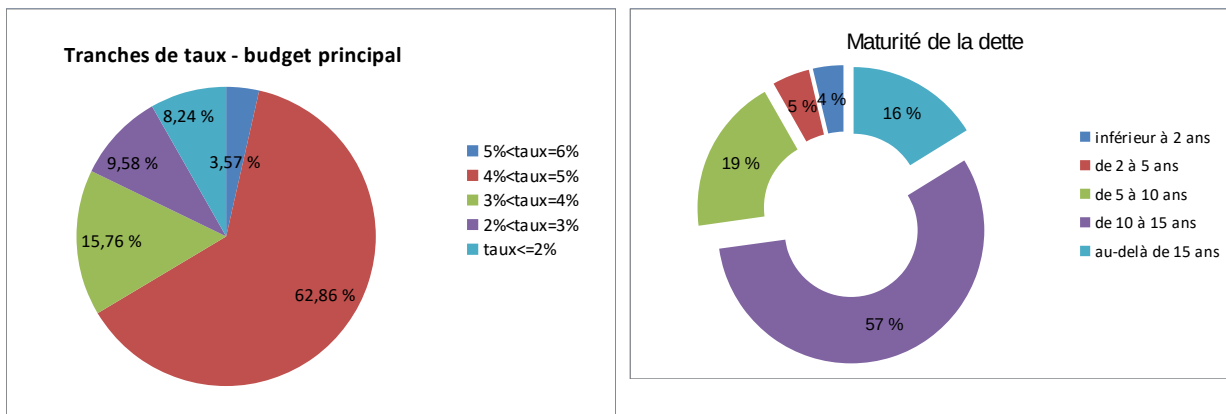
63 % de cet encours de la dette a un taux compris entre 4 et 5 %. Le taux le plus élevé est de 5,25 %, pour le prêt de 2 M€ sur 20 ans souscrit au plus fort de la crise de 2009 (son capital restant dû est de 1,371 M€ au 1^{er} janvier 2018). 696 K€ ont été souscrits à 0 % sur 20 ans (3,5 % de l'encours).

99 % des emprunts sont à taux fixe pour un encours de 19,2 M€. Si leur coût est plus élevé que la dette à taux variable, ces contrats ne sont pas sensibles aux variations des marchés financiers et permettent de connaître précisément les frais financiers à régler. Nous avons privilégié cette sécurité financière appréciable dans un environnement mouvant et instable, d'autant que notre taux moyen est très satisfaisant à 3,80 %.

Les 2 emprunts à taux variables sont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et indexés sur le livret A. Ils ne présentent donc pas de risque.

La ville n'a aucun emprunt toxique.

La maturité de notre dette (durée de vie résiduelle) est longue avec 73 % du capital restant dû remboursable en plus de 10 ans. D'ici la fin du mandat, le capital restant dû ne sera ainsi réduit naturellement que de 1,241 M€.

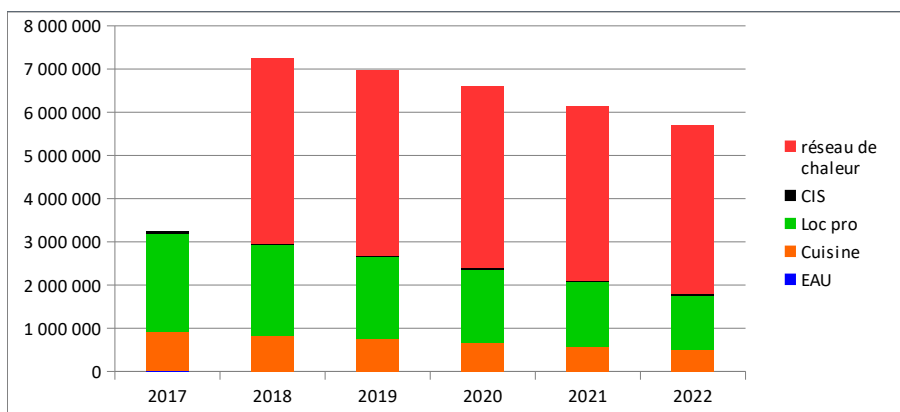


budgets annexes :

Quant à l'encours bancaire détenu au titre des budgets annexes, il atteignait 7,261 M€ début 2018.

Nous avons notamment eu recours en 2017 à des emprunts à taux bonifiés par la Caisse des Dépôts, à hauteur de 4,296 M€, pour la construction de notre réseau de chaleur. Ces emprunts ont été souscrits en 2017 mais ne seront mobilisés que cette année, et figurent en restes à réaliser du budget annexe du réseau de chaleur.

Voici le profil d'extinction de ces emprunts :



Il nous faut également tenir compte d'une dette non bancaire supplémentaire de 3,613 M€ au titre du Centre national de ski et de snowboard² (CNSS), correspondant à l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif - BEA), sous forme de loyers pendant 25 ans.

L'encours de la dette globale des budgets annexes, dette BEA comprise, s'élève donc au 1^{er} janvier de l'exercice à 10,873 M€.

Actions de gestion de la dette en 2018

Recours à l'emprunt pour le budget principal :

Notre besoin de financement résiduel par emprunt de nos opérations d'équipement 2018 s'élève à 6,970 M€, à l'issue de la décision modificative n°1 qui vous est proposée ce jour, répartis prévisionnellement comme suit :

- 560 K€ de reports d'emprunt 2017,
- 6,135 M€ de recours prévisionnel à des emprunts nouveaux,
- 275 K€ de mobilisation du contrat de crédit-revolving (CLTR), soit son plafond contractuel pour cette année.

Les deux prêts correspondant aux reports sont garantis par des offres de la CAF, mais sont à mobiliser courant 2018. Je vous rappelle qu'ils sont à 0 %.

2 Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

Sur les 6,135 M€ d'emprunts nouveaux budgétés à ce stade, des contrats d'emprunt sont en cours de réalisation :

- 80 000 € de complément d'emprunt de la CAF pour le point information relais (soit un prêt de 140 000 € au total, report de 60 000 € compris), aux mêmes conditions financières (à 0 % sur 10 ans),
- 2 389 000 € pour la construction de la maison de l'enfance :
 - 1 000 000 € en taux fixe à 1,28 % sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel, pour les équipements,
 - 1 389 000 € en taux fixe à 1,64 % sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne, pour les travaux de bâtiments.

Ces prêts pourront être mobilisés sur la période 2018 et début 2019 pour financer les premiers travaux, ce qui explique qu'ils excèdent en volume les crédits de paiement 2018 ouverts pour 1,630 M€ sur l'AP/CP correspondante.

Ces emprunts seront ventilés analytiquement, entre les services qui relèveront de l'agglomération au 1^{er} janvier 2019 d'une part, et ceux qui demeureront communaux d'autre part, afin de faciliter les opérations comptables liées au transfert de la compétence petite enfance.

L'équilibre budgétaire comprend donc une hypothèse de recours complémentaire à l'emprunt de 3,941 M€. Ce montant devrait être réduit d'au moins 972 495 € d'ici la fin d'année, grâce à l'encaissement des produits de cessions patrimoniales attendus sur 2018³, pour s'établir à 2,969 M€. Il sera naturellement réduit au vu des compléments de recettes enregistrées d'ici la fin de l'exercice (taxe d'aménagement, subventions et dons,...).

Recours à l'emprunt pour le budget annexe du réseau de chaleur :

L'AP/CP n°2015-02 ouverte pour la création de ce réseau s'élève 19,740 M€ HT. Nous bénéficions pour la financer de 9,085 M€ de subventions à ce jour (7,225 M€ de l'ADEME, 1,410 M€ du FEDER, 450 K€ de l'État-FSIPL). Le besoin résiduel de financement s'élève ainsi à 10,655 M€ :

Postes	Investissements	Subventions	A emprunter
réseau de chaleur – gaine technique	10 711 180	7 010 000	3 701 180
Chaufferie – ss stations – MOE – divers	9 028 820	2 075 090	6 953 730
Total	19 740 000	9 085 090	10 654 910

Il est d'ores et déjà couvert partiellement par un crédit à taux bonifiés souscrit auprès de la CDC, pour 4 296 447 €, qui figure en reports d'emprunts au budget supplémentaire 2018. Ce prêt se subdivise en 3 lignes :

- 378 895 € sur une enveloppe « programme de renouvellement urbain à l'aménagement » (contrat de ville), sur 25 ans au taux fixe de 1,89 %, avec un amortissement déduit (intérêts différés),
- 2 384 750 € sur une enveloppe de prêts « croissance verte - énergies renouvelables », sur 25 ans pour la chaufferie, les autres caractéristiques étant identiques au produit précédent,
- 1 532 802 € sur une enveloppe de prêts « croissance verte - énergies renouvelables », sur 40 ans pour le réseau, au taux indexé sur livret A + marge sur index de 0,75 % (soit actuellement 1,50%), avec un amortissement prioritaire (échéance déduite).

Ses échéances sont trimestrielles. La phase de préfinancement peut aller jusqu'à 12 ou 24 mois, aux taux de 1,89 % ou 1,50 %, selon la ligne concernée.

Des prêts complémentaires sont en cours de réalisation sur 2018 pour 5 200 000 € :

- 4 000 000 € pour la chaufferie sur 25 ans,
- 1 200 000 € pour le réseau sur 30 ans (durée maximale proposée).

Fin 2018, nous devrions donc avoir souscrit 9 496 447 € d'emprunts long terme sur les 10 654 910 € qui sont nécessaires pour couvrir le coût prévisionnel du projet de construction du réseau de chaleur.

Nous prévoyons un remboursement de 25 000 € de capital au budget annexe.

Nous prévoyons également de recourir cette année à des prêts relais pour le portage de trésorerie des

3 Tour Ramus, terrain chemin du Pont Albertin, château rouge et terrains attenants.

subventions, dont nous attendons le versement courant 2019 et 2020⁴, soit pour 5 217 000 € maximum.

Encours de la dette prévisionnel de fin 2018

Budget principal :

L'encours bancaire de fin d'année 2018 s'élève prévisionnellement à 24,437 M€ au vu de ces prévisions de recours à l'emprunt, étant rappelé que notre objectif est de désendetter la commune d'au moins 4 M€ sur le mandat.

- L'encours de la dette bancaire au 31 décembre 2013 étant de 26,019 M€, c'est un désendettement de dette bancaire de 1,582 M€ entre fin 2013 et fin 2018 qui est prévu à ce stade.
- Du fait du règlement courant 2014 de la dette fournisseur du local Cebal (1,660 M€) et courant 2016 de celle du local SAMSE (1,900 M€), l'effort de désendettement communal total atteindrait 3,241 M€ sur les 5 ans, avec un encours total passant à ce stade de 27,679 M€ à 24,437 M€ (dette bancaire + dette fournisseurs) :

	Encours CA 31/12/2013	Encours CA 31/12/2017 yc report fin 2017	Rembours	Souscription hors reports 2017	Encours prévu 31/12/2018	Variation 2018-2017	Variation 2013-2018
Emprunts long terme	24 061 796	20 059 160	2 032 305	6 135 052	24 161 907	4 102 747	100 111
CLTR	1 957 000	0		275 263	275 263	275 263	-1 681 737
TOTAL banques	26 018 796	20 059 160	2 032 305	6 410 315	24 437 170	4 378 010	-1 581 626
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	20 059 160	2 032 305	6 410 315	24 437 170	4 378 010	-3 241 626

Budgets annexes et approche consolidée :

L'encours prévisionnel de fin 2018 des budgets annexes s'établit, sous ces hypothèses, à 20,086 M€, avec notamment :

- 14,688 M€ pour la construction du réseau de chaleur,
- 3,508 M€ de dette au titre du BEA pour la construction du CNSS, d'une durée de 25 ans (durée du bail - 3,787 M€ de dette initiale),
- 1,890 M€ pour la construction du centre des finances publiques. Les prêts correspondants, souscrits à taux fixes pour 15 ans, s'éteindront entre 2026 et 2027.

2° Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2017 déchets

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de collecte et d'évacuation des ordures ménagères.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Ce document est téléchargeable sur le site internet : www.arlyserre.fr

3 ° Eau et assainissement - Rapports annuels 2017

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, les

⁴ Versées : au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour solde à la mise en service ou après un an de bonne utilisation pour l'ADEME.

rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de :

- l'assainissement collectif et non collectif
- l'eau potable

ont été présentés au conseil communautaire du 27 septembre 2018.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2018.

Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet : www.arlysere.fr

3° SIFORT – Compte rendu d'activité 2017

Maurice MONTJOVET

Le syndicat intercommunal du fort du Mont entre les communes d'Albertville, Venthon et Tours-en-Savoie, a pour objet la valorisation du site du fort du Mont.

Son comité syndical est composé de 2 délégués de Venthon, 2 délégués de Tours-en-Savoie et de 6 délégués d'Albertville.

Participation 2017 des communes : 58 500 €

Albertville : 29 250 € / Venthon : 14 625 € / Tours-en-Savoie : 14 625 €

Balance du compte administratif 2017

Libellés	Réalizations previsionnelles		
	Fonctionnement	Investissement	Total
	2017	2017	
Recettes	100 117,42	9 918,21	110 035,63
Dépenses	44 290,74	20 698,01	64 988,75
Résultat de l'exercice 2017	55 826,68	-10 779,80	45 046,88
Résultat antérieur reporté	193 778,08	-3 979,55	189 798,53
Résultat de clôture prévisionnel	249 604,76	-14 759,35	234 845,41

État de la dette :

Un emprunt de 230 000 € a été souscrit sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel.

Le taux a été renégocié en 2011. Il est actuellement en taux variable Euribor + une marge de 0,95 %.

Reste 5 années de remboursement jusqu'à octobre 2022.

Mise à disposition du fort : location fort du Mont aux particuliers et associations aux tarifs suivants :

Tarifs 2017	Journée	Week-end
Associations des communes adhérentes au Syndicat	60 €	120 €
Particuliers des communes adhérentes au Syndicat	125 €	250 €
Particuliers et associations des communes extérieures au Syndicat	230 €	450 €

Pendant l'année 2017, le fort du Mont a été mis à disposition 12 fois, soit 2 010 € de recettes.

La Société Monts & Terroirs loue 5 760 € par trimestre les caves pour affiner ses fromages.

Travaux menés en 2017

Alimentation en eau du fort du Mont

Le projet d'extension et d'amélioration du réseau d'eau potable de la Commune d'Albertville permettant l'alimentation en eau potable du Fort du Mont estimé à 123 500 € HT environ.

Le syndicat contribue à hauteur de 50 % du montant de l'investissement nécessaire à l'alimentation en eau du Fort du Mont.

Les travaux se sont déroulés au 1er semestre 2017.

L'eau potable a été mise en service au fort du Mont début juillet 2017 pour l'arrivée des jeunes du chantier Concordia de l'été 2017.

Au 1er janvier 2018, c'est la communauté d'agglomération Arlysère qui s'est vu transférer la compétence eau. La CA Arlysère s'est substituée à la Ville d'Albertville sur ces travaux. La participation financière du SIFORT sera donc à verser à Arlysère à l'issue de l'opération.

Chantier Concordia

L'association Concordia organise des échanges internationaux de bénévoles dans le cadre de divers chantiers.

Pour la 4ème fois au fort du Mont, un chantier a été organisé sur 3 semaines en juillet 2017. L'opération est à reconduire pour l'année 2018.

Ce rapport est consultable au service affaires générales.

4° Camping les Adoubes – Compte rendu d'activité 2017-2018

Jean-Pierre JARRE

Chiffre d'affaires global au 31 août 2018 : 99 056 euros,
Chiffre d'affaires en hausse de près de 13 % par rapport à la saison précédente.

Forte hausse de la fréquentation (+ 10 %) due à l'accueil de saisonniers.

Ce rapport est consultable au service affaires générales.

5° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DECISION DE SOUSCRIPTION DE LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Décision en date du 17 octobre 2018

Pour faire face au financement des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Banque postale de ligne de trésorerie utilisable par tirages

Montant maximum de la ligne de trésorerie	1 000 000 € (un million d'euros)
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 0,26 % l'an
Base de calcul	Exact/360
T.E.G.	0,36 % l'an
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	24 octobre 2018
Date d'échéance du contrat	23 octobre 2019
Commission d'engagement	1 000 € soit 0,10 % du montant maximum
Commission de non utilisation	0,10 % du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10 000 € pour les tirages

6° Modification du rapport 3-1 Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2019

Jean-Pierre JARRE

Suite à la commission "Projets, travaux, économie" du lundi 22 octobre, il vous est proposé d'ajouter le dimanche 21 juillet, Étape du Tour.

Une erreur dans les dates des dimanches de décembre s'est glissée dans le rapport qui vous a été envoyé il était noté "les 5 dimanches du mois de décembre : les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre, fêtes de fin d'année", le rapport a été corrigé comme suit :
les 5 dimanches du mois de décembre : Les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre, fêtes de fin d'année.

Le rapport dûment corrigé vous est donc soumis ce soir.

7° Remerciements

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subvention :
- Les conciliateurs des 2 Savoie
- Partageons la Fôret Albertvilloise

L'OPAC de la Savoie remercie la municipalité pour l'adoption de la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2018: "Garantie pour le réaménagement de la dette de l'OPAC de la Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations".

LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX SONT PROGRAMMÉS

LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 À 18H30

LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 à 18H00

DÉLIBÉRATIONS

1-1-1 Conseil municipal - Délégation du conseil municipal au maire en matière de recours à l'emprunt, aux instruments de couverture et aux crédits de trésorerie – Modification

Modification de la délibération n° 2-6-1 en date du 6 novembre 2017 et adoption d'une nouvelle délibération permettant d'élargir les limites de la délégation aux produits de financements quelle que soit leur durée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Conseil municipal – Représentants aux conseils d'école

Désignation des représentants aux conseils d'école comme suit :

Pour toutes les écoles : Le maire ou son représentant, Valérie ROUGERON	
Écoles élémentaires (1 représentant par école) :	
Plaine de Conflans	Lvsiane CHATEL
Martin SIBILLE	David GUILLOT
Louis PASTEUR	Marie-Agnès LEROUX
Albert BAR	Valérie ROUGERON
Écoles maternelles (1 représentant par école) :	
Plaine de Conflans	Josiane CURT
Champ de Mars	David GUILLOT
Louis PASTEUR	Muriel THEATE
Saint Saismond	Valérie ROUGERON
École primaire du Val des roses	Yves DUJOL
École primaire Paraoud	Bérénice LACOMBE
École Saint-François	Josiane CURT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2 Police municipale – Convention de mise à disposition de services de radio sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions

Approbation de la convention de mise à disposition de services de radio sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions et autorisation au maire à la signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Cession foncière commune/Monsieur Damien SURAUD – Cour indivise

Cession à Monsieur Damien SURAUD de la parcelle cadastrée section AI n°22 d'une contenance cadastrale de 342 m² sur laquelle est implanté l'ancien hôtel des administrations sis 88 bis rue de la République et de la moitié indivise de la parcelle cadastrée section AI n°261 d'une contenance cadastrale de 150 m² sise 2 rue Président Coty, au prix de 460 560 euros (quatre cent soixante mille cinq cent soixante euros) incluant les honoraires de l'étude de Maître GUILLAUD de 12 560 euros, soit un prix net vendeur de 448 000 euros (quatre cent quarante huit mille euros).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Acquisition commune/SCI LA DIGUE – Les communaux - Parcelle H 2733

Acquisition de la parcelle cadastrée section H n°2733 d'une contenance cadastrale de 1 341 m² sise les communaux, appartenant à la SCI LA DIGUE domiciliée chez les Gex 73250 Saint Pierre d'Albigny au prix d'acquisition de 96 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-3 État descriptif de division en volumes - Ensemble immobilier 27 rue République - Parcelles AI 127-AI 485

Acceptation de l'état descriptif de division en quatre lots de volume :

- volume n°1 : caves et local commercial ;
- volume n°2 : caves, passage couvert, cour, escaliers, appartements et combles ;
- volume n°3 : réserves ;
- volume n°4 : passage couvert et non couvert.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-4 Forêt communale – Inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2019

Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner	Année prévue d'aménagement	Proposition ONF	Mode de commercialisation			
						Vente publique	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure	Autre vente de gré à gré	Délivrance
D	IRR	436	10,9	2019	2019	X			

Désignation de Maurice MONTJOVET comme représentant du conseil municipal pour assister au martelage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Michel BATAILLER quitte momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 25 personnes**

2-1-1 Subvention complémentaire de 4 000 euros à l'ASSAU Handball – Avenant 2 à la convention d'objectifs

Approbation du versement à l'ASSAU Handball d'une subvention complémentaire de 4 000 euros afin d'aider le club à poursuivre sa dynamique sportive et à assumer ses frais supplémentaires et autorisation au maire à signer l'avenant 2 à la convention d'objectifs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Michel BATAILLER rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

2-2-1 Tarifs pass enfance jeunesse pour le dispositif adosphère et territoires jeunes

Approbation du tarif unique de 6 euros pour l'adhésion au « pass enfance jeunesse » pour les dispositifs « Adosphère » et « Territoire jeunes ».

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Dispositif adosphère à la cité scolaire Jean Moulin – Convention

Approbation de la convention avec la cité scolaire Jean Moulin qui définit les modalités de partenariat entre la Ville d'Albertville et la cité scolaire tenant compte du fonctionnement de l'établissement et formalisant les engagements de chacun et autorisation au maire à signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2019

Avis favorable sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales autorisées **pour les commerces de détail**, à savoir :

- Le dimanche 13 janvier, 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- Le dimanche 24 février, croisement des 3 zones de vacances scolaires d'hiver ;
- Le dimanche 14 avril, braderie de printemps ;
- Le dimanche 30 juin, 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- Le dimanche 21 juillet, Étape du Tour;
- Le dimanche 1^{er} septembre, 1^{er} dimanche de la rentrée des classes ;
- Le dimanche 13 octobre, braderie d'automne ;
- Les 5 dimanches du mois de décembre : Les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre, fêtes de fin d'année.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

4-1 Taxe d'aménagement

Maintien du taux communal de la taxe d'aménagement à 5% à compter du 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire communal et exonération dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^o de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Décision modificative n°1

Décision modificative n° 1 du budget annexe 2018 des locations de locaux professionnels à TVA, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 300 € en fonctionnement et à 15 890 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

4-3-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subventions de fonctionnement 2018 – Modification – Versement d'une avance

Augmentation de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville au budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA de 49 000 € pour la porter à 139 000 € et inscription d'une avance du budget principal de la ville pour 25 000 € en section d'investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-4-1 Budget annexe du réseau de chaleur urbain - Décision modificative n°1

Décision modificative n° 1 de 2018 du budget annexe du réseau de chaleur, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 851 932,50 € en investissement et à 5 000,00 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-4-2 Budget annexe du réseau de chaleur urbain - Autorisation de programme/crédits de paiement –Modification

Modification de cette AP/CP pour

- porter l'enveloppe globale de cette AP/CP à 19 740 000 € pour couvrir l'ensemble des coûts du projet, soit + 2 235 000 € HT sur le vote antérieur de l'AP/CP ;
- porter sa période d'exécution jusqu'en 2019 ;
- pour modifier la répartition par crédits de paiement de cette AP/CP à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros HT	Réalisations antérieures hors restes à réaliser	CP 2018 yc restes à réaliser	CP 2019
2015-02	Construction du réseau de chaleur	19 740 000,00 €	1 182 512,45 €	16 108 190,05 €	2 449 297,50 €
	Chapitre 20 – Frais d'études	404 827,64€	203 177,64 €	196 000,00€	5 650,00 €
	Chapitre 23- travaux et achats	19 335 172,36 €	979 334,81 €	15 912 190,05 €	2 443 647,50 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-4-3 Budget annexe du réseau de chaleur urbain - Subvention de fonctionnement 2018 – Modification

Augmentation de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 5 000 € et pour la porter à 89 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-5-1 Budget annexe du parc de stationnement - Décision modificative n°1

Décision modificative n°1 du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 733,03 € en investissement et à 733,03 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-5-2 Budget annexe du parc de stationnement - Subvention de fonctionnement 2018 – Modification

Diminution de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 5 000 € pour la ramener à 63 400 € en 2018.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-6-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Point relais CAF de la Savoie 2018–2019 – Modification

Modification de cette APCP pour :

- porter l'autorisation de programme à 897 665 € TTC ;
- selon la nouvelle répartition par opération et par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2018-01	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2018	CP 2019
Point relais CAF de la Savoie <i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	897 665 €	193 665 €	704 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-6-2 Autorisation de programme/crédits de paiement – Agenda d'accessibilité programmée 2016-2020 – Modification

Modification de cette APCP pour :

- ramener l'enveloppe de l'autorisation de programme à 900 450,06 € TTC pour le budget principal, soit – 106 237,94 € ;
- modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

AP/CP n°2015-07	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations antérieures hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019	CP 2020
Agenda d'accessibilité programmée <i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>	900 450,06 €	332,06 €	59 320,00 €	460 104,00 €	380 694,00 €
<i>Hôtel de Ville</i>	<i>55 000,00 €</i>	<i>-</i>	<i>55 000,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Ecoles</i>	<i>393 445,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>308 260,00 €</i>	<i>85 185,00 €</i>
<i>Gymnases et stades</i>	<i>169 643,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>35 300,00 €</i>	<i>134 343,00-</i>
<i>Salles communales</i>	<i>74 000,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>74 000,00 €</i>	<i>-</i>
<i>Bâtiments culturels</i>	<i>63 514,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>39 544,00 €</i>	<i>23 970,00 €</i>
<i>Autres bâtiments</i>	<i>144 848,06 €</i>	<i>332,06 €</i>	<i>4 320,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>137 196,00 €</i>

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-6-3 Autorisation de programme/crédits de paiement – Travaux de réseaux et réaménagement rue de la République 2017–2019 – Modification

Modification de cette APCP pour :

- porter l'autorisation de programme à 5 611 236 € TTC, soit + 297 756 € ;

- modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2017-01	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations antérieures hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019
Travaux de réseaux et réaménagement de la rue de la République <i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	5 611 236,00 €	1 470 098,77 €	3 144 028,23 €	997 109,00 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-6-4 Autorisation de programme/crédits de paiement – Construction de la Maison de l'enfance 2017-2020 – Modification

Modification de l'enveloppe globale de cette AP/CP à 7 566 000 € pour couvrir l'ensemble des coûts du projet, soit + 905 713 € TTC sur le vote antérieur de l'AP/CP.

Modification de la répartition par crédits de paiement de cette AP/CP à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2017-02	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019	CP 2020
Construction d'une Maison de l'enfance	7 566 000,00 €	518,35 €	1 630 681,65 €	5 291 087,00 €	643 713,00 €
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (équipements et mobilier)</i>	<i>106 296,00 €</i>			<i>106 296,00 €</i>	
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux et divers)</i>	<i>7 459 704,00 €</i>	<i>518,35 €</i>	<i>1 630 681,65 €</i>	<i>5 184 791,00 €</i>	<i>643 713,00 €</i>

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-6-5 Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville 2016–2019 – Modification

Modification la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2016-03	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019
Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville <i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	1 051 287 €	5 940 €	380 063 €	665 284 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-6-6 Autorisation de programme/crédits de paiement – Extension du système de vidéo protection et construction du réseau de fibre optique en groupement fermé d'utilisateurs 2015-2019 – Modification

Modification de cette APCP pour :

- étendre le périmètre de cette AP/CP au réseau de fibre optique en GFU ;
- porter en conséquence l'enveloppe du projet à 1 847 085 € TTC à ce stade, soit + 734 842 € ;
- modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019
Extension du système de vidéo protection	1 847 085 €	113 367,26 €	1 309 283,21 €	424 434,53 €
<i>Chapitre 20 – immob. incorporelles</i>	25 100 €		25 100,00 €	
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	364 000 €	7 200,00 €	306 800,00 €	50 000,00 €
<i>Chapitre 23 – immob. en cours</i>	1 457 985	106 167,26€	977 383,21 €	374 434,53 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

4-6-7 Autorisation de programme/crédits de paiement – Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques 2015-2020 – Modification

- modifier le calendrier de réalisation de cette AP/CP, pour la programmer sur 2015-2020 ;
- modifier le montant de cette autorisation de programme, pour le porter à 193 767 € TTC, soit + 110 200 € à ce stade ;
- modifier sa répartition par crédits de paiement, comme présentée dans le tableau ci-après :

AP/CP n°2015-06	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019	CP 2020
Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques	193 767,00 €	32 821,26 €	75 745,74 €	70 200,00 €	15 000,00 €
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	10 000,00 €	6 809,20 €	3 190,80 €		
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	183 767,00 €	26 012,06 €	72 554,94 €	70 200,00 €	15 000,00 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-6-8 Autorisation de programme/crédits de paiement – Géo-détection et géo-référencement des réseaux électriques enterrés 2016-2018 – Modification

Modification de cette APCR pour :

- étendre la période de réalisation de cette autorisation de programme à 2016-2018 ;
- la ramener à 54 049 € au vu des réalisations et des programmations en cours, soit - 95 951 € ;
- modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2016-04	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations antérieures	CP 2018
Géo-détection et géo-référencement des réseaux électriques enterrés <i>Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – réseaux</i>	54 049 €	26 868 €	27 181 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-2 Subvention 2018 au CCAS – Modification

Subvention de fonctionnement du CCAS d'Albertville ramenée à 490 000 € pour 2018, soit une réduction de 330 000 € sur les crédits ouverts préalablement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-1 Budget principal - Décision modificative n°1

Décision modificative n°1 du budget principal 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 88 360,00 € en fonctionnement et à + 841 669,20 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H20**